

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	20	20 + 2

Date de convocation 7 septembre 2023

Date d'affichage 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Renouvellement du bail de chasse

N° de délibération : 20230950

Monsieur le maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 21 août 2023 avec le président de la société de chasse à l'occasion du renouvellement du bail.

Monsieur le maire rappelle que le bail est échu depuis maintenant deux ans.

Après discussion avec le président de la société de chasse, M. le maire présente au conseil un bail conservant le secteur de chasse actuel. Il est toutefois précisé que dans le cas où un riverain venait à se plaindre d'action de chasse sur le complexe sportif ou le long de la vélovoie, le secteur serait revu.

Il est également demandé aux chasseurs de respecter les consignes suivantes qui seront reprises dans un arrêté municipal à venir :

- fournir le règlement intérieur de chasse avec les statuts de la société ;
- effectuer 4 zones de chasse sur le périmètre qui pose problème et de fournir les dates des battues avec les zones chassées ;
- installer des miradors pour plus de sécurité ;
- installer les panneaux obligatoires lors de chaque battue ;
- signaler chaque chasseur ou traqueur par le port de gilet fluorescent.

M. le maire proposer au conseil d'appliquer un loyer de 350 euros par an.

Le conseil après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à signer le bail de chasse joint en annexe

DECIDE d'appliquer un loyer de 350 € révisable selon les conditions figurant dans le bail ci-annexé.

Mme Anne-Josèphe CHARLOT s'abstient

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
20	22	21	0	1	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

